

Procès verbal des échanges – comité scientifique et technique du 29 septembre 2023

La quinzième séance du comité scientifique et technique (CST), créé par arrêté préfectoral du 15 février 2019 modifié, a eu lieu le 29 septembre 2023 à la préfecture des Deux-Sèvres sous la coprésidence de MM. Jean-Marc Renaudeau, président de la Chambre inter-départementale d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et Eric Batailler, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, en présence de : cf. liste des présents en annexe.

1. Préambule

M. Batailler rappelle l'objet de la séance de travail et indique que les membres du CST seront invités à répondre à quatre questions, à la suite de la présentation des résultats par la Chambre d'agriculture :

- La méthodologie proposée par le CST le 30 novembre 2022 et validée lors de la Commission d'évaluation et de surveillance (CES) du 6 mars 2023 a-t-elle été appliquée correctement ?
- Les résultats sont-ils représentatifs de la réalité de fréquence de traitement par des produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble du territoire du protocole d'accord ?
- Les résultats sont-ils conclusifs sur l'évaluation du respect des objectifs fixés par l'engagement collectif de la profession agricole, validé en CES du 18 décembre 2020 ?
- La méthodologie nécessite-t-elle des ajustements ou des compléments afin d'améliorer sa représentativité ?

2. Présentation de la note relative l'évaluation de l'indice de fréquence de traitement (IFT)

M. Loubaton présente le contexte de l'élaboration du projet de note, qui a été adressée aux membres du CST le 25 septembre 2023 ainsi que sa méthode de construction.

Les valeurs d'IFT pour l'année 2020 sont plus basses que pour les autres années étudiées, de 2018 à 2022. L'automne 2019 a en effet été très pluvieux, ce qui a conduit soit à des destructions de cultures pendant l'hiver 2019 – 2020, soit à des parcelles qui n'ont pas été mises en culture pendant l'hiver, ce qui a réduit le recours à des produits phytopharmaceutiques sur les parcelles concernées.

La Chambre d'agriculture recommande de conduire les prochaines enquêtes pendant la saison hivernale, lors de laquelle les professionnels agricoles sont plus disponibles. Cela permettra d'améliorer le taux de réponses favorables.

Il est proposé par les membres du CST de compléter chaque année, à partir de l'année 2023, l'échantillon de base avec une quarantaine de nouveaux numéros PACAGE tirés au sort, de la même façon que l'échantillon initial, afin de remplacer, le cas échéant, les exploitants agricoles qui partent en retraite, qui cèdent tout ou partie de leur exploitation ou qui ne souhaitent plus répondre aux enquêtes.

M. Pugeaux indique que l'absence de tendance mesurée par cette méthode d'évaluation de l'IFT peut s'expliquer par la substitution de matières actives proscrites par d'autres matières actives qui nécessitent un nombre de passages plus important afin d'aboutir à la même protection des végétaux. Ceci augmente l'IFT d'autant pour certaines cultures.

La contribution écrite de M. Moynier est lue en séance par la DDT ; il indique qu'il convient de retenir la méthodologie basée sur l'exploitation des surfaces déclarées à la Politique agricole commune (PAC), dans le cadre du référentiel parcellaire géographique (RPG).

M. Dupuy souligne que cette méthodologie est en effet largement valide, car les écarts entre les différents résultats de calculs, présentés dans la note, sont très faibles.

M. Geay estime que les résultats de cette évaluation, qui a nécessité un très important investissement de la Chambre d'agriculture pendant plusieurs mois, ne sont pas à la hauteur des attentes. Ils ne permettent pas par ailleurs de déterminer directement la tendance relative à l'usage des produits phytopharmaceutiques. Il préconise de distinguer les exploitants agricoles du territoire (global) des exploitants agricoles concernés par les réserves de substitution en fonctionnement. Cela permettra de mesurer l'incidence de la sécurisation de l'eau sur les pratiques agricoles. Une enquête plus ciblée sur les huit exploitations engagées autour de la réserve SEV17 à Mauzé-sur-le-Mignon lui paraît nécessaire. Elle sera complétée au fur et à mesure de la mise en service des réserves (SEV15 à Sainte Soline et SEV2 à Priaires).

3. Avis du CST

L'avis des membres du CST sur la note et les quatre questions posées en préambule est le suivant :

- *La méthodologie proposée par le CST le 30 novembre 2022 et validée lors de la Commission d'évaluation et de surveillance (CES) du 6 mars 2023 a-t-elle été appliquée correctement ?*

Les membres du CST donnent un avis favorable et saluent la qualité et l'ampleur du travail réalisé par la Chambre d'agriculture.

- *Les résultats sont-ils représentatifs de la réalité de fréquence de traitement par des produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble du territoire du protocole d'accord ?*

Les membres du CST donnent un avis favorable et confirment la robustesse de la méthode appliquée, par la comparaison entre les résultats issus des surfaces agricoles ayant l'objet d'une enquête et ceux déduits des données issues du RPG. Les membres du CST valident par ailleurs l'utilisation des données du RPG pour la suite des évaluations.

- *Les résultats sont-ils conclusifs sur l'évaluation du respect des objectifs fixés par l'engagement collectif de la profession agricole, validé en CES du 18 décembre 2020 ?*

Les membres du CST donnent un avis défavorable et indiquent que la notion d'IFT ne permet de mesurer que la fréquence de traitement d'une culture et non l'impact de ces traitements. Les membres du CST précisent par ailleurs que la substitution de molécules très toxiques par des molécules qui le sont moins n'est pas prise en compte par cette méthode et ne se traduit pas par une diminution de la valeur d'IFT.

- *La méthodologie nécessite-t-elle des ajustements ou des compléments afin d'améliorer sa représentativité ?*

Les membres du CST proposent de compléter cette approche relative à l'IFT par les éléments suivants, qui permettront de déterminer plus précisément l'impact territorial de l'usage des produits phytopharmaceutiques :

- l'analyse de l'évolution des volumes de ventes de produits dans le périmètre du protocole d'accord, pendant la même période (à partir de 2018 et chaque année) ;
- l'analyse de l'évolution du nombre de molécules utilisées dans le territoire ;
- dans la mesure du possible, l'analyse de l'évolution de la toxicité de ces molécules, avec un ou plusieurs indicateurs à définir, sur la base d'une proposition de la Chambre d'agriculture.

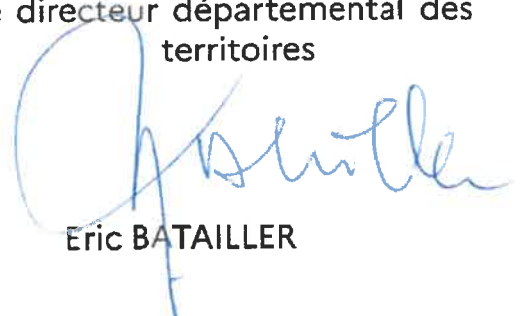
Les membres du CST considèrent par ailleurs qu'il est nécessaire de compléter l'approche par une analyse plus fine sur les seuls irrigants desservis par les réserves en exploitation, afin de mesurer la réalité des efforts consentis.

Le président de la chambre d'agriculture



Jean-Marc RENAUDEAU

Le directeur départemental des territoires



Eric BATAILLER

Annexe : liste des participants au comité scientifique et technique du 29 septembre 2023

Membres du CST :

- Monsieur Jean-Marc Renaudeau, Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres
- Monsieur Eric Batailler, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- Monsieur Christian Geay
- Monsieur Nicolas Pugeaux – Négocier agricole Centre Atlantique
- Monsieur Alain Dupuy – Représentant le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

- Monsieur Cyril Mouillot – DDT des Deux-Sèvres, secrétaire de séance

Personne qualifiée invitée, pour la présentation des résultats de l'évaluation de l'indice de fréquence de traitement (IFT) :

- Monsieur Christophe Loubaton, conseiller « animation de projet territorial » - Sèvre Niortaise et Marais poitevin, Chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Étaient excusés :

- Madame Elodie Tourton – Terres Inovia
- Monsieur Abraham Escobar-Gutiérrez – INRAE Nouvelle-Aquitaine-Poitiers
- Madame Caroline Berthier – Office français de la biodiversité (OFB)
- Madame Léna Abasq – BRGM Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Vincent Bretagnolle – Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Monsieur Daniel Barillot – Association Prom'haies
- Monsieur Yohan Trimoreau – Office français de la biodiversité (OFB)
- Monsieur Jean-Louis Moynier – Institut du végétal ARVALIS
- Madame Florence Billard – Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Monsieur Médéric Brunet – Représentant de Coop de France